



# convocation en justice aux fins d'alternative aux poursuites

Par martinandré, le 27/04/2022 à 21:30

Bonjour, Après avoir acheté un téléphone en boutique SFR, j'ai été prélevé de plusieurs montants sur mon compte pour des assurance que je n'ai pas souscrites. J'ai transmis des recommandés aux 4 organismes ayant effectué des prélèvements sur mon compte.

Je me suis également rendu dans ladite boutique pour déposer un courrier résumant cette situation, l'employé me l'a jeté au visage. J'ai perdu mon sang-froid et j'ai détérioré plusieurs téléphones et tablettes.

Le dommage s'élèverait aux alentours de 20 000 €. J'ai reçu une convocation en justice aux fins d'alternative aux poursuites.

J'ai pris un avocat rencontré le jour de mon audition au commissariat. Je voudrais savoir si j'ai bien agi en prenant cet avocat et quel seront les modalités qui peuvent m'être imposées pour le paiement de ce préjudice. J'ai de faibles revenus car je rembourse un emprunt sur un patrimoine que je possède pour moitié avec mon ex-compagne.

Avec mes remerciements pour votre réponse. Cordialement